

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir, Omnibus.
3 — 43 — — Express.
3 — 19 — — matin, Poste.
8 — 52 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 44 minut. mat. Express.
11 — 42 — — matin, Omnibus.
6 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

S. Exc. Ahmed Vefyk efendi, ambassadeur de la Porte-Ottomane à Paris, vient d'être désigné par son gouvernement pour le représenter dans les conférences sur la Syrie, qui doivent s'ouvrir à Paris, dans la dernière quinzaine de ce mois.

Les journaux italiens sont occupés en ce moment à compter la majorité dont pourra disposer M. le comte de Cavour au parlement. Elle sera certainement considérable, ce qui prouve à quel point les idées de modération prêtées au ministre par les journaux qui passent pour être l'expression de sa politique, sont accueillies par la population.

Les mêmes feuilles sont remplies par les commentaires que leur inspire le discours impérial. Ils ne s'accordent pas précisément dans leurs appréciations, et les uns, — le plus grand nombre, — le trouvent pacifique, lorsque quelques autres ne sont pas éloignés de le trouver belliqueux.

L'Opinione manifeste une autre manière de voir. Le discours, selon ce journal, répond aux exigences de la situation. Il n'est une menace pour personne, il est l'expression de la foi profonde qu'a l'Empereur dans la puissance et la grandeur de la France.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que Garibaldi s'était engagé à n'aller ni en Hongrie ni en Vénétie.

Les journaux dévoués à la politique de M. de Cavour ont cru devoir confirmer cette nouvelle.

Des rapports particuliers qui nous sont transmis par des amis de Garibaldi nous mettent à même de rectifier ce que nous avons dit, et de déclarer que l'ex-dictateur n'a pris aucun engagement, au moins en ce qui concerne la Hongrie.

Nous dirons plus : des volontaires de Garibaldi, qui étaient à Paris, ont reçu l'ordre de se rendre à Gènes et de se tenir à la disposition de leur chef.

D'après une dépêche de Naples, du 9 février, la flotte sarde, sous les ordres de l'amiral Persano, se préparerait à seconder vigoureusement l'attaque qui va être reprise par terre contre Gaëte le 10 ou le 12 de ce mois.

Jusqu'à présent la flotte s'est tenue hors de portée de la citadelle, mais elle vient de recevoir des ap-

provisionnement considérables en vue du bombardement qui doit avoir lieu simultanément par terre et par mer.

Les gens du métier doutent cependant encore qu'elle s'expose à être foudroyée par les batteries de la place, qui lui ont déjà fait tant de mal quand elle courait les bordées.

Des télégrammes de Gaëte, passant par Rome, donnent la nouvelle d'un combat mystérieux qui aurait eu lieu, dans la nuit du 4 au 5 février, entre deux vapeurs, et sur lequel manquent les renseignements.

Ce n'est pas la première fois qu'un fait de cette nature se présente. Un journal de Marseille publie une lettre du capitaine du Dahomey, vapeur appartenant à un armateur de Marseille, et de laquelle il résulte que, parti de Messine pour Civita-Vecchia, touchant à Gaëte, le Dahomey, dans la nuit du 25 au 26 janvier, fut attaqué et pris par un navire sarde et relâché seulement lorsque la cale et ses papiers eurent été visités.

M. Regnier, le capitaine du Dahomey, a protesté entre les mains de l'amiral Persano. Il est probable que le combat signalé par la dépêche de Rome se rattache à quelque fait du même genre.

Il n'y a aucune dépêche aujourd'hui, et les correspondances elles-mêmes semblent se lasser de répéter sans cesse : « Gaëte se meurt, Gaëte est morte, » sans que l'événement leur vienne donner raison.

Cet événement, au contraire, semble s'éloigner chaque jour davantage. On écrit de Turin au Constitutionnel que la résistance du roi François II doit se prolonger au-delà de toutes les prévisions. Des renforts sont partis de tous les points du royaume pour Naples ou les Abruzzes. Quant à la flotte, son rôle actif est terminé ; elle doit se borner à l'avenir à continuer le blocus avec toute la rigueur possible.

Une adresse d'hommages et de félicitations a été rédigée par les dames de Munich qui l'ont fait parvenir à la reine de Naples.

Il n'en est pas des télégrammes italiens comme des jours : ils se suivent mais ne se ressemblent pas. On sait que, selon les nouvelles de ces jours derniers, les assiégés de Gaëte avaient demandé un armistice de 48 heures pour enterrer leurs morts.

Ce délai paraissait peu justifié ; voilà qu'aujourd'hui on écrit de Turin même que l'armistice demandé consiste tout simplement dans une proro-

gation de douze heures et que le général Cialdini y a consenti. Malheureusement les assiégés n'auraient, dit-on, profité de ce petit laps de temps pour travailler à la réparation de leurs murailles endommagées, et le général Cialdini a immédiatement rompu la trêve qui dès lors a dû être de très-courte durée. Le feu aurait recommencé le lendemain.

Tout cela est fort vague et assez inexact. Les nouvelles se contredisent chaque jour, et nous ne saurions trop engager le lecteur à ne les accepter qu'avec réserve. (Le Pays.)

On mande de Rome à la date du 6 que de fortes colonnes piémontaises descendent par l'Ombrie vers Naples. Une partie est déjà arrivée à Pérouse.

Le comité piémontais de Rome a invité par un imprimé les citoyens à participer aux divertissements du carnaval, attendu que les nouvelles étaient satisfaisantes.

Une lettre de Naples, du 6, dit que des émeutes ont eu lieu à Nota, à Avellino et à Ascoli.—Havas.

La discussion va se ranimer à la chambre des lords au sujet des affaires d'Italie et sur un point dont jusqu'ici il n'a pas été question un seul instant : il s'agit de la liberté du vote dans l'Italie du Nord.

Lord Normanby a annoncé qu'il allait appeler l'attention du cabinet sur ces votes dont il nie la liberté et par conséquent la validité. On remarquera que le noble lord parle spécialement de l'Italie du Nord, c'est-à-dire de la partie du pays que l'on dit être la plus dévouée aux intérêts piémontais et à la politique de M. de Cavour. Mais il est difficile de croire qu'il ne parle pas un peu aussi des votes du Midi.

Dans la chambre des communes, lord John Russell, répondant à une interpellation de M. Ferguson, a dit que les Druses arrêtés ne seront pas exécutés sans le consentement des commissaires des grandes puissances. (Le Pays.)

La présence à Vienne de M. Roebuck, membre du parlement britannique, a donné lieu à divers commentaires, et on l'interprétait généralement dans un sens belliqueux.

M. Roebuck est allé à Vienne avec le fondé de pouvoirs d'une compagnie anglaise qui est chargée de fournir dix vapeurs armés au gouvernement autrichien.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Anna Rougit encore davantage et baissa les yeux.

— René est un brave et loyal garçon, tu le connais un peu d'enfance ; moi, je puis t'affirmer qu'il serait un excellent mari ; bonne éducation, bel avenir, jolie fortune, famille honorable...

— Mon père, murmura la jeune fille, je trouve que M. René se presse bien ; j'ai à peine eu le temps de l'entrevoir.

— Doucement, Anna, ce n'est pas tout ! Ta mère elle-même ne sait de quoi je vais parler.

— M^{lle} Roland, à ces mots, parut vivement contrariée ; elle devinait.

— Tout à l'heure, poursuivit le père d'Anna, ton cousin Paul, en proie à la plus violente émotion, m'a brusquement accosté en me suppliant de lui accorder ta main. Paul est un brave et loyal garçon, tu le connais comme un frère, je ne doute pas qu'il ne soit un excellent mari ;

sa famille est la nôtre ; il a une bonne éducation, une carrière peu lucrative jusqu'ici, mais qui le deviendra, je l'espère ; il possède une petite fortune et paraît t'aimer passionnément.

— Mon ami, interrompit M^{lle} Roland, ce dernier mot est de trop. Qu'il aime passionnément ou non, là n'est point l'affaire... M. René pourrait dire aussi qu'il aime passionnément ! Ses souvenirs, qui datent de plus loin que ceux de Paul, sa constance, son voyage de Bordeaux à Toulon, sa promptitude à se décider, valent bien les bouts-rimés et les hésitations interminables de Paul.

— Soit, dit M. Roland. Maintenant, ma chère Anna, tu peux choisir entre trois réponses : te prononcer pour l'un ou pour l'autre, ou les refuser tous deux.

— Mais, mon père, je demande au moins le temps d'y penser...

— Le temps ! quel temps ? S'il faut un quart d'heure, je l'accorde ; s'il te faut des jours, des semaines, moi je refuse immédiatement en ton nom, attendu que Coisin, absent de chez lui, est naturellement pressé de savoir à quoi s'en tenir. Quant à Paul, je lui ai promis de le tirer de peine aujourd'hui... Ainsi le temps de fumer ma cigarette, et après... décidons-nous.

Anna pleurait à chaudes larmes. M^{lle} Roland, qui connaissait le caractère de son mari, se garda bien de la

conseiller. M. Roland roula sa cigarette, l'alluma, et, pendant quinze minutes, tambourina des doigts sur les bras de son fauteuil.

— Tous deux à la fois ! murmura Anna... Et pas un jour, pas une heure !... Ne pouvoir consulter personne !...

— Le quart d'heure est passé, ma fille, dit militairement le vieux colonel ; il ne m'en a pas fallu davantage, dans mon temps, pour obtenir la main de ta mère ; les bon mariages se font ainsi... Je devine ; tu voudrais mon avis, celui de ta mère, ceux de ton frère, de tes sœurs que sais-je ! moi ?... Tu ne serais pas fâchée d'écouter Paul d'un côté, René de l'autre, puis encore Paul, puis René de nouveau... Tu t'imagines sans doute qu'après cela tu prendrais ta décision plus aisément. — Erreur !... Les conseils contradictoires troublent le jugement ; aussi je n'aime ni les assemblées politiques, ni les conseils d'officiers en temps de guerre, mais ne sortons pas de la question. — Les refuses-tu tous les deux ?

— Non, mon père !...

— Ah ! ah ! dit l'oncle Roland ; approuvé. Vous serez donc madame, mais madame qui ?

— Roland ! ceci est grave... murmura la mère d'Anna.

— Il y a des affaires plus graves que j'ai terminées en riant ; à mes yeux, d'ailleurs, le plus fort est fait. Allons ! Paul ou René, René ou Paul ?

On a conclu de ce fait que l'Autriche s'occupait très-activement de la réorganisation de sa marine militaire.

D'après les informations puisées à bonne source, nous croyons pouvoir assurer que la négociation qui a motivé le voyage de M. Roebuck n'a d'autre objet que l'organisation d'un service de bateaux à vapeur entre Liverpool et Trieste.

Ce qu'il faut donc voir surtout dans cette affaire, c'est une nouvelle tentative faite par les Anglais pour étendre leur influence en Autriche en augmentant les moyens de communication entre l'Angleterre et l'un des points principaux de ce puissant Etat. (Le Pays.)

La Gazette de Vienne annonce que le premier conseil des ministres, sous la présidence de l'archiduc Régnier, a eu lieu le 7. Tous les anciens membres du cabinet, ainsi que ceux nouvellement nommés, ont assisté à cette séance. Par là même, dit ce journal, sont démentis les bruits relatifs à de prétendus dissentiments de principes parmi les membres du cabinet. (Idem.)

Les nouvelles de Londres et de Vienne constatent un mouvement des Monténégrins, qui auraient pénétré dans le district de Niksiky et commis d'horribles cruautés. (Idem.)

On parle beaucoup, dans le monde politique, d'une brochure très-importante qui doit paraître dans deux ou trois jours, et qui est destinée à préparer la discussion de l'adresse dans nos deux chambres, en exposant la politique de l'Empereur, au sujet de la question d'Italie. Cette brochure, qui doit également compléter les pièces diplomatiques déjà déposées sur le bureau du sénat et du corps législatif, s'exprime avec une autorité de pensée et un talent de style qui font attribuer son origine à l'un de nos hommes d'Etat les mieux placés pour juger la situation et l'éclairer d'une vive lumière. — Havas.

FAITS DIVERS.

Les débats du procès Bonaparte-Paterson ont continué, le 8 de ce mois, devant la première chambre du tribunal de la Seine.

M. le substitut Merveilleux Duvignaux a donné ses conclusions.

L'organe du ministère public pense qu'il faut écarter de la discussion les décrets rendus par l'empereur Napoléon 1^{er}, dont il a été question dans les plaidoiries, et qui avaient pour but d'annuler le mariage de son frère Jérôme, ces décrets ne pouvant avoir une autorité légale. La question de clandestinité doit être examinée avec beaucoup d'attention par le tribunal. Quant à lui, M. le substitut croit que le mariage contracté à Baltimore, en 1803, par le prince Jérôme et Elisabeth Paterson, l'a été clandestinement. Cependant, comme M^{lle} Paterson était de bonne foi en épousant le prince Jérôme, puisqu'elle était, lors de la célébration de son union, assistée de M. Paterson, son père, et d'autres membres de sa famille; que d'ailleurs elle était mineure, ce mariage doit produire, à l'égard de la demanderesse, ses effets civils. Enfin, M. le substitut Merveilleux Duvignaux, examinant le procès au point de vue où M^{lle} Alloues s'était placé, pense, comme ce dernier, qu'il y a chose jugée à raison des décisions rendues récemment par le conseil de la famille impériale.

Le tribunal a remis à huitaine pour prononcer son jugement. — Havas.

— La crise séparatiste s'aggrave aux Etats-Unis, de telle sorte qu'on pourra bientôt les appeler les *Etats-Déunis*. Le Mississippi, l'Alabama, la Floride, etc., se sont séparés; la convention de Virginie est convoquée pour prononcer sa séparation. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler au lecteur que, sur 32 Etats dont se compose l'Union américaine, 13 se sont annexés en 1776; 1 Etat s'est annexé dans chacune des années 1791, 1796, 1799, 1802, 1803, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821; 2 dans chacune des années 1836 et 1845, et 1 dans chacune des années 1846, 1848 et 1856.

L'Union américaine renferme dix-huit Etats où l'esclavage n'est point reconnu et quinze Etats à esclaves. Les dix-huit Etats abolitionnistes contiennent une population de 19 millions d'habitants, et les quinze autres Etats comptent 8,500,000 blancs et 4 millions de nègres, tant esclaves qu'affranchis. Les quinze Etats à esclaves peuvent se diviser en deux parties: les Etats producteurs de coton et riverains du golfe; ce sont la Caroline du Sud, la Floride, la Georgie, l'Alabama, le Mississippi, l'Arkansas, la Louisiane et le Texas, huit en tout. Les autres Etats, au nombre de sept, dans lesquels l'esclavage est établi, produisent peu de coton ou n'en produisent pas du tout, et peuvent être appelés également les Etats à tabac et les Etats frontières; ce sont: le Delaware, le Maryland, la Virginie, le Kentucky, le Missouri, le Tennessee et la Caroline du Nord. Ces Etats produisent une grande quantité de grain; leurs régions élevées, à l'est du Mississippi, et les prairies, à l'ouest du Missouri, offrent un climat très-favorable à la race blanche.

— La maison de banque A. SERRE vient de recevoir du Ministre des Finances de S. M. François II, roi des Deux-Siciles, par l'intermédiaire du général comte de Latour, muni de pleins pouvoirs à cet effet, la mission de réaliser une valeur réelle de 14 millions 300 mille francs d'inscriptions de l'Emprunt Napolitain du 10 octobre 1860. Ces inscriptions de 100 ducats, en 5 0/0, sont offertes à 65 ducats. En un mot, chaque titre, d'une valeur nominale de 440 francs, rapportant un intérêt annuel de 22 francs fixe, indépendamment du change et payable à Paris, est émis à 286 francs. Or, de 5 0/0 à 65 représente en réalité un placement à 7 3/4 0/0. On doit même évaluer le revenu à 9 1/4 0/0, pour la 1^{re} année, si l'on tient compte à la fois de la date de jouissance (1^{er} janvier 1861) et de la bonification d'escompte des versements échelonnés de mois en mois, et dont le premier n'est que du dixième du capital nominal.

Dans de semblables conditions, un placement n'offre aucun danger aux capitaux. Les complications actuelles sont provisoires, et le retour à l'état normal ramènerait infailliblement les fonds Napolitains, sinon à 115 et 118, comme avant la révolution italienne, tout au moins aux environs du pair. Aujourd'hui même, les inscriptions de fonds Napolitains, identiques à celles que la Maison A. Serre est chargée de négocier à 65, se cotent 77 à Naples et à Paris. Dans l'hypothèse d'une absorption dans la dette générale italienne, le niveau des fonds Napolitains se trouverait encore déterminé par le cours des fonds Piémontais correspondants; or, le 5 0/0 Piémontais se cote 76, à Turin, à Gênes et à Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les titres de 440 fr. (soit 100 ducats) sont émis à 286 fr. (65 ducats) et donnent droit à 22 fr. de rente (5 ducats) payables par semestre, le 1^{er} janvier et

le 1^{er} juillet de chaque année, à Paris et dans le royaume des Deux-Siciles; jouissance du 1^{er} janvier 1861.

Les versements devront être faits de la manière suivante:

44 fr. en souscrivant.

44 fr. le 1^{er} mars.

66 fr. le 1^{er} avril.

66 fr. le 1^{er} mai.

66 fr. le 1^{er} juin.

Verser les fonds, à Paris, chez M. A. SERRE, banquier, 3, rue d'Amsterdam.

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées à l'adresse de M. A. SERRE.

Dans les villes où la banque de France a des succursales, verser au crédit de M. A. SERRE.

LE MARÉCHAL BOSQUET.

La France et l'armée viennent de faire une perte considérable dans la personne du maréchal Bosquet, décédé à Pau, le 4 février, à l'âge de cinquante-un ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Bosquet (Pierre-François-Joseph) était né le 8 novembre 1810 à Mont-de-Marsan. Il entra au service en 1829 comme élève de l'école Polytechnique, fut nommé en 1831 sous-lieutenant élève à l'école d'application d'artillerie de Metz et lieutenant au 10^e d'artillerie en 1834.

Dès lors toute sa carrière militaire s'est passée en Afrique jusqu'en 1853. Il fut successivement capitaine en 1839, chef de bataillon aux tirailleurs indigènes d'Oran le 5 juin 1842, lieutenant-colonel en 1845, colonel en 1847 au 53^e puis au 16^e de ligne, général de brigade en 1848, général de division en 1853, et enfin maréchal de France le 18 mars 1856.

Il était alors et est resté jusqu'à sa mort le plus jeune de nos maréchaux. Il n'avait, lors de sa nomination, que quarante-cinq ans, et il faut remonter jusqu'à Marmont pour trouver un exemple d'un avancement aussi rapide.

Ce ne fut cependant que la récompense méritée de grands services rendus au pays, de talents militaires et administratifs incontestables et d'une incomparable bravoure. Nous ne saurions rappeler tous les combats dans lesquels le maréchal Bosquet s'est signalé. Il fut cité à ceux de Sidi-Lakdar, de l'Oued-Melah en 1841, dans les opérations contre les Flittas en 1843, dans celles de l'Ouarensenis 1848.

Il servit avec une distinction particulière dans l'expédition de Kabylie en 1851, à l'Alma où ses manœuvres, au dire de Saint-Arnaud, « ont décidé du succès de la journée, » à Inkermann où il sauva l'armée anglaise, aux attaques du cimetière le 24 février 1855, à la prise du Mamelon-Vert et à celle de Malakoff où il reçut sa sixième et dernière blessure.

Cet héroïque soldat avait le don de plaire et de se faire aimer de tous; il entraînait ses soldats par ses paroles et ses exemples. Il comptait vingt-deux années de campagne, et ses rudes labeurs militaires ne sauraient faire oublier les services qu'il a rendus en Afrique dans l'organisation des bureaux arabes et des corps indigènes.

Tant de fatigues et de travaux altérèrent sa santé. Au lendemain du jour où il fut nommé maréchal, il fut pris des premières atteintes de la cruelle maladie qui ne lui a plus laissé de repos et vient de l'enlever. Il est tombé comme le voyageur épuisé, qui atteint le but après avoir usé son énergie pour marcher jusqu'à lui.

— C'est ce que je me demande à moi-même! disait Anna souriant à travers ses larmes.

— Si je pouvais espérer que René nous demandât Clotilde, pensait M. Roland.

— Si je ne craignais d'irriter mon mari, René aurait gain de cause à l'instant même... pensait la mère d'Anna. Je ne conçois pas qu'elle hésite.

Anna songeait à Paul, à ses vers, à ses galanteries de chaque jour; elle lui pardonnait son humeur jalouse de la veille. Fort indifférente aux dissemblances de position ou de fortune des deux rivaux, elle fut dix fois au moment de se prononcer en faveur de Paul; — mais René avait pour lui l'attrait de la nouveauté, l'inconnu... — René! dit-elle enfin.

— Très-bien! ma fille, ah! je suis ravie, s'écria M^{me} Roland.

— Pauvre Paul, pensait Anna au même instant.

— Allons, mademoiselle! vous voici future baronne de Coisin...

L'oncle Roland donna un baiser à sa fille et la laissa en tête à tête avec sa femme.

— Avant de répondre à la lettre de son ami le baron de Coisin, il fit appeler Paul.

— Mon cher garçon, lui dit-il, — que penses-tu de Clotilde? ou même de Lucie?...

— Mon oncle! murmura Paul avec émotion, vous êtes donc décidé pour René?

— Non, mon ami, ce n'est ni moi ni même ma femme: personne n'a influencé Anna; elle s'est prononcée d'elle-même...

Paul ne retint plus ses larmes. — L'oncle Roland, qui en avait assez dit, entra dans son cabinet.

— L'ingrate!... la perfide!... Non, je ne veux plus la revoir! s'écria Paul d'Herbilliers.

Cinq minutes après, il partait pour Toulon sans prendre congé de personne.

M. et M^{me} Roland trouvèrent sa disparition toute naturelle. Anna lui en sut gré.

Albert alla le voir plusieurs fois, tâcha de le consoler sans trop blâmer sa sœur; le huitième jour, il voulut à toute force le ramener à la bastide; mais Paul prétendit avoir à s'occuper d'un procès très-épineux.

Nous n'avons jamais su s'il s'agissait d'un mur mitoyen ou d'une affaire de police correctionnelle. Toujours est-il qu'en classant les pièces du dossier, Paul ne songeait qu'à son rude échec.

— Mais je n'ai pas répondu aux questions de mon oncle, se dit-il enfin: « Que penses-tu de Clotilde ou de Lucie? » Je pense qu'elles sont les sœurs d'une ingrate! d'une perfide, mais de charmantes jeunes filles au de-

meurant. Clotilde est certainement la plus belle des quatre. Quels admirables cheveux noirs! Elle a un profil grec d'une exquise pureté; son caractère est sérieux, elle est douce, indulgente, fière, spirituelle, réservée!... Ah! que ce maudit procès est ennuyeux!

Albert, en sortant des bureaux de la marine, trouva Paul un peu plus calme; ils causèrent de René de Coisin; Paul consentit à reconnaître que ses moustaches étaient fort belles.

Le jour suivant, Paul dit quelque bien de René, ne nomma point Anna, mais pria son cousin de remettre à Clotilde un cahier de musique nouvelle.

— Et ton procès? demanda Albert.

— J'en serai débarrassé demain.

— Est-ce demain que tu m'accompagnes à la maison? Il y a quinze grands jours qu'on ne t'y a vu.

Paul soupira, puis sourit, et promit de se trouver à pareille heure prêt à l'accompagner. Il tint parole.

En approchant de la demeure de son oncle, il fut au regret d'avoir cédé; il devinait le sourire moqueur de Lucie; il redoutait la rencontre d'Anna; sa tante lui ferait un froid accueil; son oncle lui adresserait des reproches d'avoir boudé si longtemps; Juliette lui ferait des questions d'enfant terrible; René le blesserait par sa seule présence.

L'Empereur perd dans M. le maréchal Bosquet un de ses plus fidèles serviteurs, et la France un de ses plus nobles enfants. — Ch. Bosquet. (Pays.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. de Wall, président de la Société hippique de Saumur, ancien officier de l'Ecole de cavalerie, vient d'obtenir la médaille d'or, dans le concours ouvert à Angers pour le meilleur mémoire sur l'histoire de l'Académie d'équitation d'Angers (dite aussi Académie des exercices), de l'Ecole d'équitation de Saumur, du haras d'Angers, des courses d'Angers et de Saumur.

Le même mémoire traitait aussi de l'influence de ces diverses institutions sur l'élève du cheval en Anjou et en Maine-et-Loire.

M. Chartain, ce jeune accordéoniste dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a obtenu samedi, à son concert, le plus brillant succès. Comme aux soirées qu'il a données à Angers, à Nantes, à Strasbourg, à Marseille et dans toutes les grandes villes de France, il a transporté son auditoire. Dès les premiers accords qu'il a fait entendre, la salle a été électrisée, et l'on n'a pu attendre la fin de la grande fantaisie sur un motif tyrolien, de Panoška, sans lui témoigner, par un mouvement approbatif, le plaisir que l'on éprouvait. Après ce morceau, les braves les plus chaleureux ont retenti dans toutes les parties de la salle.

M. Chartain traduit sur son accordéon, avec la plus grande facilité, les œuvres des grands maîtres, composées pour le violon. Il nous a successivement charmé par les fantaisies de Beriot, de Dancla, de Mayseder.

M. Chartain terminait la soirée par une fantaisie de Beriot, quand tout à coup la société, avec un élan magnifique, l'a redemandé. M. Chartain s'est rendu à ce désir avec la meilleure grâce et a exécuté le final de *Grand Air*, dédié à Paganini.

Ansité après, les dilettanti l'ont entouré, lui ont témoigné leur admiration pour son talent, et lui ont exprimé le désir de le revoir au milieu de nous. Nous avons cet espoir; peut-être entendrons-nous encore ce jeune et brillant artiste, soit à un des concerts de notre société philharmonique, soit dans un concert isolé; et nous croyons pouvoir lui promettre d'avance une belle et nombreuse réunion.

Nous ne devons pas oublier les deux amateurs de notre ville qui, avec une amabilité si gracieuse, ont prêté leur concours à M. Chartain. Se mettre ainsi à la disposition d'un artiste, c'est le plus bel usage que l'on puisse faire de son savoir. Leur talent, connu déjà depuis longtemps, a reçu une fois encore les applaudissements de leurs compatriotes.

La loterie des Dames de la Miséricorde sera tirée le vendredi 1^{er} mars, au Bureau de Charité, à une heure après midi.

EXPOSITION NATIONALE DE NANTES.

Le Préfet de Maine-et-Loire, a l'honneur de prévenir MM. les industriels, les agriculteurs, les horticulteurs, de même que MM. les peintres, graveurs, sculpteurs et architectes, qu'une exposition nationale aura lieu à Nantes, du 1^{er} juillet prochain au 30 septembre suivant, et qu'ils sont invités à y envoyer leurs produits ou leurs ouvrages.

Les objets à exposer seront examinés par un comité spécial chargé de statuer sur leur admission. MM. les exposants sont invités à s'adresser à M.

le maire d'Angers, président de ce comité; si le comité reconnaît que ces objets sont de nature à être admis, les frais de transport jusqu'à Nantes, et ensuite les frais de camionnage seront à la charge de l'exposition: il en sera de même des frais au retour pour les objets qui auront été jugés dignes de médailles d'or, d'argent et de bronze.

Les produits industriels, agricoles et horticoles devront, autant que possible, être présentés avant le 15 avril; quant aux œuvres d'art, elles pourront être soumises au comité d'examen jusqu'au 20 mai prochain.

Le règlement général de cette exposition est déposé à la préfecture, dans les sous-préfectures, à la mairie et à la société industrielle d'Angers; il sera communiqué à toutes les personnes qui désireront le consulter.

CONCOURS RÉGIONAL DE MAINE-ET-LOIRE.

PRIME D'HONNEUR.

Médailles d'or et d'argent pour les améliorations partielles.

L'époque fixée pour le dépôt à la Préfecture des mémoires à fournir par les aspirants à la prime d'honneur du Concours régional de Maine-et-Loire expire à la fin de ce mois.

Nous croyons devoir rappeler qu'en dehors de la prime d'honneur réservée à l'exploitation la mieux dirigée et la plus remarquable par sa tenue générale, il peut être décerné des médailles d'or et d'argent pour une amélioration déterminée, telle qu'un drainage bien entendu, une irrigation habilement tracée, un ingénieux arrangement des fumiers de la ferme, un heureux aménagement des bâtiments ruraux, la bonne tenue et l'amélioration du bétail. Ce mémoire, avec plans à l'appui, à produire en pareil cas, après avoir retracé succinctement la description du domaine et l'historique de la culture, devra s'étendre particulièrement sur le fait spécial de nature à donner lieu à une distinction.

Pour chronique locale et faits divers: P. CODET.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Etablissement d'une nouvelle chaudière à vapeur à l'usine de M. Rocher.

M. Rocher jeune, fabricant d'engrais à Saumur, désirant obtenir l'autorisation d'établir une nouvelle chaudière à vapeur de la force de douze chevaux, dans le même local de son usine, sise aux Hurandières, commune de Saumur, où déjà une première chaudière est établie, une enquête de *commodo et incommodo* est ouverte à la Mairie de Saumur, sur la demande formée à cet effet par ledit sieur Rocher, conformément à l'article 7 de l'Ordonnance royale du 22 mai 1843.

Le dossier de cette affaire est déposé au secrétariat de la Mairie, où seront reçus, pendant 10 jours, à compter d'aujourd'hui (dimanches et fêtes exceptés), les dires et observations pouvant être présentés sur le projet en question.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 février 1861.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Rome, 10 février. — On mande de Gaète, le 6 février: Hier, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu l'explosion d'une poudrière par une cause encore inconnue près la porte de Terre. Le général Traversa et 50 hommes environ ont été ensevelis sous les débris des batteries et

des maisons voisines; une brèche a été ouverte à l'extrémité des fortifications du côté de la mer, elle a été causée par l'explosion de la poudrière. Aussitôt un feu infernal de toutes les batteries des assiégeants a été dirigé sur ce point. La place a répondu vigoureusement, et obligé les assiégeants de disséminer leur feu. A la nuit, la place a reçu l'ordre de ralentir considérablement son feu, l'obscurité rendant le tir incertain.

Les Piémontais ont bombardé constamment jusqu'à minuit; alors, ils ont ralenti leur feu, mais sans le cesser, jusqu'au jour. L'escadre entière a tiré toute la nuit avec furie, mais la moitié des coups se sont perdus dans la mer. Plusieurs navires ont été avariés: c'est un deuxième insuccès de la flotte. On porte la totalité des coups de canon tirés par les Piémontais à plus de 15,000. Les pertes occasionnées par le feu des assiégeants dans la place, sont moindres que celles du 22 janvier. Beaucoup de maisons sont fumantes. La résolution du roi est toujours inébranlable et la garnison intrépide. Le général duc de Sangro, le général Ferraris et une religieuse française sont morts. Le comte Aversperes et le major Saugro Sanseverino ont eu les jambes amputées.

Gaète, 9 février, au matin. — L'armistice prolongé de douze heures doit expirer aujourd'hui à dix du matin. Plusieurs victimes restent encore ensevelies sous les débris. M. Jacquemin, commandant d'une batterie, récemment arrivé de Rome, est mort subitement. Un vapeur piémontais a transporté à Mola et à Naples 200 malades de Gaète. Les assiégeants ont construit une nouvelle batterie pendant l'armistice. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 9 février.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La marée à Paris. — Un soufflet de jeunesse (suite et fin). — Revue des beaux-arts. — Un été aux bords du Danube. — Gazette du Palais. — Un épisode de la vie de Goethe. — Bibliographie. — Henri Murger.

Gravures: Ouverture de la session législative. — Vue de Charlestown. — Les troupes fédérales évacuant le fort Moultrie (Caroline du Sud). — La halle au poisson (deux gravures). — M. Béclar, commissaire du gouvernement français en Syrie. — Passage des commissaires français dans la gorge de Barada. — Ruines du quartier chrétien à Damas. — M^{me} d'Istria. — Vue de Boscia. — Les îles de Schutt. — Passage d'un bras du Danube. — Troupeau de porcs sur les bords du Danube. — Henri Murger. — Nouveau drapeau des Etats du sud de l'Amérique. — Echecs. — Rébus.

CABINET D'AFFAIRES et de Consultations.

18, RUE DU COLLÈGE, A SAUMUR.

CH. CORMERY,

Licencié en droit,

Ancien principal clerc de notaire à Saumur
Et ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Négociations, Actes, Liquidations, Règlements, Recouvrements, Emprunts et Placements de Fonds, Gestions, etc., etc., etc.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 janvier 1861.

NAISSANCES. — 19, Louise-Florence Carré, rue de la Visitation; — 21, Marie-Clémentine-Augustine Bourget, quai de Limoges; — 23, Joséphine Franc, rue de Fenet; — Joséphine Chevallier, rue de Fenet; — Rosalie-Pauline-Alexandrine Drapeau, à l'HD.

Si Paul avait été seul, il eût pris de nouveau la fuite et se fût retranché derrière un monticule de procès indigestes; mais Albert le tenait sous le bras; Albert parlait d'ailleurs d'une superbe partie de chasse projetée dans les bureaux de la marine pour le commencement de l'hiver.

Sur pareil sujet, Albert ne tarissait point, et Paul ne parlait guère; Paul n'écoutait rien; il éprouvait une émotion désagréable et difficile à définir, qui n'était plus de la jalousie, qui ressemblait à de la timidité, mais provenait surtout du mécontentement de soi.

— Une autre fois, je brusquerai les choses, je ferai comme René de Coisin; sottise que de filer le parfait amour sur le ton langoureux!... Ah!... je vois ma tante!

La porte était ouverte, M^{me} Roland vint au-devant de Paul, et du ton le plus amical lui reprocha sa longue absence:

— Tes cousines vont te gronder, mon cher Paul. Quinze jours entiers sans paraître!... Clotilde s'imaginait que tu viendrais étudier avec elle la jolie musique que tu lui as envoyée.

L'oncle Roland parut et serra cordialement la main de son neveu:

— Eh bien! avons-nous gagné ce terrible procès?

— Mon oncle, je suis obligé d'avouer que je l'ai perdu.

— Mais avec les honneurs de la guerre, n'est-ce pas?

Juliette ne fut pas enfant terrible; Lucie ne sourit point d'un air moqueur; Clotilde, toujours réservée, fut au moins très-gracieuse en remerciant Paul d'avoir songé à elle au milieu de ses graves occupations.

Les deux fiancés, qui se promenaient sous la tonnelle, vinrent au-devant de lui, et René, lui prenant la main, dit avec douceur:

— A la bonne heure! monsieur d'Herbilliers, vous vous êtes débarrassé de vos affaires pour venir prendre votre part de notre bonheur; vous manquez ici à tout le monde.

— C'est bien, vrai! dit Anna en rougissant; et quand son futur mari eut lâché la main de Paul, elle lui tendit la sienne en signe de réconciliation.

Le cœur de Paul se dilata, l'accueil qu'on lui faisait était si différent de celui qu'il avait craint; il sentit si bien qu'au lieu d'être en disgrâce il se retrouvait comme auparavant l'ami et le bienvenu; et la réaction fut si soudaine, qu'il put féliciter cordialement les deux fiancés.

Deux larmes de reconnaissance brillèrent dans les yeux bleus d'Anna.

— J'ai toujours pensé que Clotilde était la plus belle! — se dit Paul d'Herbilliers; et dès le même soir il se montra tellement empressé auprès de Clotilde, qu'un malicieux sourire, qui n'avait rien de contraire aux devoirs de l'hospitalité, reparut sur les lèvres roses de la mutine

Lucie. La veillée fut charmante; l'oncle Roland ne fit aucun récit de longue haleine; il laissa volontiers la parole au baron de Coisin, qui avait loué pour la fin de la saison une des bastides du voisinage.

La conversation générale, rompue, comme on le devine par de nombreuses causeries en tête-à-tête de René avec Anna, de Paul avec Clotilde, roula vers la fin sur un sujet connu de tous les hôtes de la maison.

M. de Coisin reparla de Rodolphe Bardan et des efforts qu'il avait faits pour accomplir son dernier message auprès de sa sœur Thérèse.

A ces mots, Paul et Clotilde, et les fiancés eux-mêmes, firent silence:

— Il n'y a pas un mois, dit Anna, que mon père nous racontait les étranges aventures de ce Rodolphe Bardan comte des Molleux.

— En me rendant de Toulon à Bordeaux, je devais passer par Paris, reprit le baron de Coisin; en conséquence, je me réservai de remplir les intentions du malheureux Bardan. — Quand j'appris sa mort à Madagascar, j'eus, je l'avoue, une sorte de remords, car j'aurais pu le sauver... A tout péché miséricorde!... Bardan avait été l'in-time ami du brave Frédéric Dormont...

(La suite au prochain numéro.)

pital; — 24, Eugénie-Léontine Têted'oie, rue Duplessy-Mornay; — 25, Joséphine Gurin, rue de Fenet; — 30, Valentine Turpin, rue des Capucins; — Hélène Boisseau, rue Royale; — Julien Pasquier, hameau du Petit-Puy; — Irma-Désiré Mandin, rue de Fenet; — Georgette Boisseau, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES. — 16, René Lucas, journalier, a épousé Caroline Guérin, couturière, tous deux de Saumur; — 23, Eugène Lardé, quincaillier, a épousé Eugénie Albert, sans profession, tous deux de Saumur; — 28, René-Maurice-Désiré Hérisson, garde forestier, du Gué-Deniau, a épousé Jeanne Guion, domestique, de Saumur; — 30, Jules Guillet, docteur-médecin, de Chollet, a épousé Louise-Alice Charbonneau, sans profession, de Saumur; — Julien Bourgonin, concierge à la mairie, a épousé Modeste Couteleau, domestique, tous deux de Saumur; — 31, Louis Mall, militaire retraité, a épousé Caroline Espalier, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Deboissy, mort-né, rue de Fenet; — André Artif, perruquier, 67 ans, rue de Fenet; — 16, Etienne Desnones, serrurier, 69 ans, rue de Fenet; — 19, Poulain, mort-né, hameau de Beaulieu; — 20, Jeanne-Françoise Verry, journalière, 76 ans, épouse de Charles Dalibon, rue de la Chonetterie; — François Bruneau, fondeur, 62 ans, place du Bellay; — 22, Valentine-Lucie Méchin, rue de Fenet; — Delanoue, mort-né; — 24, Jeanne Crosnier, couturière, 64 ans, épouse de Jean Boureau, rue du Petit-Pré; — 25,

Joséphine Bretonnière, domestique, 26 ans, célibataire, rue du Portail-Louis; — Jolland, mort-né; — 28 Léon Léonec, cordonnier, 22 ans, rue de la Visitation; — 29, Léonce-Pierre Rousseau, un an, rue d'Orléans; — Marie-Joséphine Patois, journalière, 72 ans, célibataire, à la Providence; — Louis-Aimé Chaigneau, ouvrier relieur, 32 ans, rue d'Orléans; — Edouard Savigné, 1 mois, rue des Capucins; — 30, Anne Leroy, journalière, 78 ans, épouse de André Girard, à l'Hôpital; — 31, Eugène Mercier, 4 mois, Grand'Rue; — Marie-Jeanne Naquefaire, rentière, 88 ans, veuve François-Balthémy Pernot, à l'Hôpital.

Marché de Saumur du 9 Février.

Froment (hec. de 77 k.) 25 67	Huile de lin 50 —
2 ^e qualité, de 74 k. 22 75	Paille hors barrière 48 26
Seigle 16 80	Foin . . . id. 64 66
Orge 14 40	Luzeine (les 750 k.) 62 40
Avoine (entrée) . . . 10 —	Graine de trèfle . . . 60 —
Fèves 15 40	— de luzerne. 26 —
Pois blancs 54 —	— de colza . . . 28 50
— rouges 53 20	— de lin 26 —
Cire jaune (50 kil) . 230 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . —
Huile de noix ordin. 65 —	— cassées (50 k.) 66 —
— de chenevis. . . 48 —	

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859.	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »

(1) Prix du commerce.

Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 ^{re} id.	95 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »
Saint-Léger et environs 1860.	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 75 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 ^{re} id.	80 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
La Vienne, 1860.	65 à 70

ROUGES.

Souzay et environs 1859.	125 à 150
Champigny, 1858.	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859.	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1858.	150 à 170
Id. 1859.	120 à 140
Bourgueil, 1858.	1 ^{re} qualité 170 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Id. 1859.	1 ^{re} id. 155 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Restigny 1860.	100 à 110
Chinon, 1859.	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860.	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »

BOURSE DU 9 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 97 30.

BOURSE DU 11 FÉVRIER.

4 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 55.
5 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 97 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. DIXMIER, ancien huissier à Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait cette publication, conformément à la loi. (81)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A VENDRE

Deux MAISONS contiguës

SITUÉES A SAUMUR, Rue de Bordeaux,

Et un petit TERRAIN à la suite, Après surenchère sur aliénation volontaire.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi deux mars mil huit cent-soixante-un, heure de midi.

DÉSIGNATION.

Deux maisons contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, composées, savoir :

La première, d'un corridor et salon sur la rue, au rez-de-chaussée, salle à manger sur la cour au premier, de plain-pied avec le salon; cuisine sous la salle à manger, en entresol sur la cour; cave voûtée sous le salon, de plain-pied avec la cuisine, cellier sous la cuisine, de plain-pied avec la cour;

Au premier étage, sur la rue, chambre à feu et chambre derrière sur la cour;

Au second étage, sur la rue, même disposition;

Deux greniers au-dessus; Cour derrière la maison, dans laquelle est une pompe commune avec la maison voisine; lieux d'aisances, petit jardin entouré de murs.

La seconde maison, composée comme la précédente, à droite de laquelle elle se trouve: cour, communant à la pompe dont il est parlé ci-dessus; jardin entouré de murs de deux côtés et les deux autres côtés entourés d'une haie sèche.

Petit terrain, situé à droite de la seconde maison, dans lequel se trouve un petit angar construit en pierres, convert en planches. Ce terrain, en pré, contient environ un are quatre-vingt-huit centiares, et forme le surplus du terrain acquis de MM. Girard et Poisson.

Le tout joignant, dans son ensemble, au nord M. Leffet, au couchant la rue

de Bordeaux, au midi M. Besson, et au levant M. Girard.

MISE A PRIX.

La mise à prix résultant du jugement validant la surenchère est de treize mille deux cents francs, ci. 13,200 fr.

Frais de poursuites de surenchère en sus, conformément au jugement.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant, rue Cendrière, n° 8.

Et au greffe du Tribunal civil de Saumur. (82)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 17 février, à midi, en l'étude,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Fenet, n° 13. (83)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le 24 février 1861, à midi,

En l'étude de M^e LEROUX,

1^{re} UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Fidélité, composée de salon, cuisine, magasin, écurie, serre-bois, cellier au rez-de-chaussée; 4 chambres au premier et au second étages, greniers; cour, pompe, jardin; le tout contenant 706 mètres carrés.

Mise à prix, 22,000 fr.

2^e MAISON, située rue Brault, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, et deux au second étage; lonée 276 fr.

Mise à prix, 3,000 fr.

3^e PETIT TERRAIN de 21 mètres carrés au coin de la rue Beaurepaire.

Mise à prix, 700 fr.

4^e MAISON, rue de la Basse-Ile, occupée par Blain, tanneur, et autres, lonée 120 fr.

Mise à prix, 1,300 fr.

Lesdites maisons et ledit terrain, appartenant à M^{me} BERNARD-COSSE.

On traitera avant l'adjudication. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

On demande 8 ou 10,000 fr., A rente viagère.

S'adresser à M^e RULLIER, notaire à Doué, et au bureau du journal. (41)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 février 1861, à l'heure de midi,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Pierre, dépendant de la succession de M^{me} veuve HUARD-DENIEAU.

On traitera à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et à M. LARDÉ, rue du Prêche, à Saumur. (59)

A CÉDER

LE RESTAURANT

DU ROCHER DE CANCALE,

en face de l'hôtel de Londres.

S'adresser à MICHU, qui l'exploite.

DRAGÉES DU D^r GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques: Traitement infailible, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 167, rue Saint-Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (553)

Saumur, P. GODET, imp.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infailible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cerceaux.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux. Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer. Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. 30 cent.
Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,